

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUIN 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Election des Adjoints

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 juin 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 8 juin 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 juin 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 7 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Madame Marta de CIDRAC le 1^{er} juin deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Monsieur MIRABELLI

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170607-17-C-03-DE
Date de télétransmission : 08/06/2017
Date de réception préfecture : 08/06/2017

N° DE DOSSIER : 17 C 03

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Maire ayant été élu, il convient de procéder à l'élection des Adjointes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les candidats s'étant fait connaître auprès du Maire, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au scrutin.

Les candidats déclarés étant :

Liste Union Pour Saint-Germain :

- 1 – Madame Marta de CIDRAC
- 2 – Monsieur Maurice SOLIGNAC
- 3 – Madame Mary-Claude BOUTIN
- 4 – Madame Isabelle RICHARD
- 5 – Monsieur Gilbert AUDURIER
- 6 – Madame Sylvie HABERT-DUPUIS
- 7 – Monsieur Xavier LEBRAY
- 8 – Madame Priscille PEUGNET
- 9 – Monsieur Nicolas ROUSSEAU

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

ELIT la liste présentée par le groupe Union Pour Saint-Germain :

- 1 – Madame Marta de CIDRAC
- 2 – Monsieur Maurice SOLIGNAC
- 3 – Madame Mary-Claude BOUTIN
- 4 – Madame Isabelle RICHARD
- 5 – Monsieur Gilbert AUDURIER
- 6 – Madame Sylvie HABERT-DUPOIS
- 7 – Monsieur Xavier LEBRAY
- 8 – Madame Priscille PEUGNET
- 9 – Monsieur Nicolas ROUSSEAU

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye